

Signes religieux ostentatoires en sorties scolaires : quand Blanquer se voile la face...



Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 20 mai 2019

Source [Boulevard Voltaire] Le 15 mai dernier, au Sénat, la majorité LR a fait voter un amendement à la loi Blanquer sur « l'École de la confiance » interdisant les signes religieux ostentatoires lors des sorties scolaires.

Le ministre s'est dit favorable à la neutralité religieuse dans ce genre de circonstances, mais le gouvernement a voté contre cet amendement qui clarifierait les choses, fixerait une ligne, une frontière et, surtout, permettrait de protéger les directeurs et directrices d'école. Seulement voilà, il y a un électorat musulman et des associations islamiques très actives qu'il ne faut pas mécontenter, surtout à la veille des élections. Le ministre s'est encore une fois réfugié derrière ses arguments habituels : ce serait « *contre-productif* », il préfère une approche « *pragmatique* ». En clair : la soumission. Depuis décembre 2017, on savait que [Jean-Michel Blanquer s'était couché devant le voile islamique](#).

L'École que nous prépare M. Blanquer et sa philosophie molle à l'égard de l'islam ne sont pas celles de la confiance. Et encore moins du courage.

Vous pensez que j'exagère en parlant de soumission à l'égard des associations musulmanes ? Que nenni. L'inénarrable Marlène Schiappa vient d'en donner une confirmation stupéfiante. Devant l'agitation suscitée sur les réseaux sociaux de la communauté musulmane par cet amendement qui ne faisait que rappeler et renforcer l'exigence de neutralité religieuse dans les activités de l'école publique, le ministre à l'Égalité entre les femmes et les hommes a répondu par un tweet. Petit extrait de cette soumission ordinaire avec ce dialogue entre AssoLallab et le ministre Schiappa :

« *Bonjour @MarleneSchiappa nous espérons une condamnation de cet amendement de votre part. Ce dernier discrimine et marginalise clairement une partie de la population : les femmes et notamment les mères de familles.*

– *Bonjour, J'y suis personnellement opposée (discrimination) et je pense qu'il sera supprimé en CMP ou à l'Assemblée nationale. »*

Comme c'est touchant, ce dialogue matinal entre femmes : quelle gentillesse, quelle confiance, on dirait presque un épisode de *Charlotte aux fraises* au Fraisi-Paradis. Ben oui, la loi s'intitule « Pour une École de la confiance », et certains l'ont bien compris.

Au moins, les choses sont claires : avec Blanquer et Schiappa, la confiance – pardon : la soumission – est en marche au sein de l'École publique.